

# STRATÉGIES DISCURSIVES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME DANS LES DISCOURS ROYAUX AU MAROC

## Discursive Strategies for Countering Terrorism in Royal Speeches in Morocco

**Badreddine EL-KACIMI**

*Université Ibn Zohr, Maroc*

### Résumé

Le Maroc se trouve confronté à des menaces terroristes, attribuables à sa situation géographique stratégique et aux conflits géopolitiques en cours, exacerbés par le mouvement salafiste. Pour répondre à ces défis, le régime a entrepris des actions telles que la répression des groupes islamistes et leur intégration dans le processus politique. Le Roi Mohammed VI a adopté une approche holistique, alliant sécurité, développement humain et promotion des valeurs de tolérance, afin de contrer le terrorisme et garantir la stabilité nationale. Ces discours dénoncent fermement le terrorisme et le djihadisme, mettant en lumière leur menace pour la sécurité et la cohésion du Maroc. Le métadiscours royal aspire à promouvoir les principes de tolérance et de fraternité, rejetant ainsi l'extrémisme et le racisme, dans le but de rassurer les citoyens et de forger une conscience collective solidaire.

**Mots-clés** : antiterrorisme, discours, métadiscours, stratégies discursives, Maroc

### Abstract

Morocco is confronted with terrorist threats stemming from its strategic geographical position and ongoing geopolitical conflicts, exacerbated by the Salafist movement. In response, the regime has taken measures such as suppressing Islamist groups and integrating them into the political process. King Mohammed VI has adopted a holistic approach, combining security measures, human development, and the promotion of tolerance values to counter terrorism and ensure national stability. These discourses firmly denounce terrorism and jihadism, highlighting their threat to Morocco's security and cohesion. The royal metadiscourse aims to promote principles of tolerance and fraternity, rejecting extremism and racism, with the objective of reassuring citizens and fostering a united collective consciousness.

**Keywords:** antiterrorism, discourse, metadiscourse, discursive strategies, Morocco

## INTRODUCTION

Le terrorisme n'est pas un phénomène récent. À travers les époques, des actes de violence, des génocides et des assassinats ont marqué l'histoire. Cependant, le terme a gagné en visibilité dans les discours politiques et médiatiques au cours des deux dernières décennies. Les événements du 11 septembre 2001, marqués par la destruction des tours jumelles à Manhattan, ont joué un rôle majeur dans la redéfinition du paysage politique mondial et la reconfiguration de la sphère du droit international (Fragnon, 2009). Le Maroc n'a pas été épargné par les attentats terroristes. La soirée du 16 mai 2003 a été ensanglantée, et la capitale économique a été touchée par plusieurs attaques ayant coûté la vie à une dizaine de personnes innocentes. Ces événements ont poussé le Maroc à prendre des mesures de sécurité et de prévention, à établir des lois, à ratifier des traités internationaux ainsi qu'à forger des partenariats militaires, dans le but de lutter contre les réseaux terroristes et les groupes extrémistes qui menacent la sécurité et la stabilité du pays. Bien avant les événements du 16 mai 2003, la lutte contre le terrorisme avait déjà débuté au Maroc. Le régime de Hassan II était conscient de la menace que représentaient les groupes islamistes extrémistes, qui aspiraient à imposer *la charia*<sup>1</sup> (Belal, 2011). Le régime a mobilisé tous les moyens disponibles pour contrer l'expansion de ces groupes et surveiller leurs activités, par le biais de l'interdiction ou de la dissolution d'associations. Certains suspects ont été arrêtés, tandis que d'autres ont été encouragés à se regrouper en partis politiques. Hassan II a cherché à réformer le domaine religieux en promouvant l'adoption d'une doctrine modérée, ouverte et en phase avec l'évolution de la société et les avancées scientifiques. Tout en maintenant un attachement aux valeurs de tolérance et de liberté, ainsi qu'à la préservation de l'identité et du patrimoine islamiques. L'autorité religieuse a été placée sous le contrôle du palais, éliminant toute utilisation idéologique ou politique de la religion en dehors de cette institution. Hassan II s'est ainsi érigé en représentant légal et officiel en tant qu'« Amir al-Mu'minin » (Commandeur des Croyants) (Belal, 2011). Au début de ce millénaire, le défi sécuritaire est devenu une préoccupation majeure, non seulement pour le Maroc, mais aussi pour toute la région, de l'extrême ouest à l'extrême est. Ceci est dû à la montée des mouvements séparatistes et aux crises qui ont éclaté au Moyen-Orient, dans la péninsule arabique et au Sahel saharien. Suite à l'échec de l'État islamique au Levant, l'organisation a recentré ses activités dans d'autres pays, notamment en Libye, où elle recrute des centaines de combattants issus de divers pays du Grand Maghreb. Les séparatistes du Polisario, soutenus par le régime militaire algérien dans la région de Tindouf, représentent également une menace. Compte tenu de l'émergence de conflits par procuration et des éléments précités, il est manifeste que la région est visée par des tentatives de déstabilisation (Baghzouz, 2007). Il est donc reconnu que l'approche sécuritaire traditionnelle s'avère insuffisante, ce qui a conduit le Maroc, sous la direction du souverain Mohammed VI, à adopter non seulement les dernières technologies et armes intelligentes

---

<sup>1</sup> La loi islamique englobant le Coran et la Sunna.

pour sécuriser ses frontières, surveiller les mouvements des organisations et démanteler leurs activités, mais aussi à renforcer l'État de droit, à initier des projets de développement, à investir dans le capital humain, à encourager une gouvernance efficace et à coopérer avec divers acteurs internationaux (Sambe, 2012).

Les discours officiels du souverain en diverses circonstances illustrent un niveau de vigilance et d'engagement à préserver l'intégrité territoriale du pays, à contrer le terrorisme et l'extrémisme, et à faire face aux menaces susceptibles de compromettre la souveraineté et la stabilité sécuritaire, tant à l'échelle nationale que régionale. Une analyse approfondie de ces discours révèle une structure complexe où se superposent plusieurs éléments symboliques, incluant la légitimité religieuse et patriotisme, l'héritage historique et politique, ainsi que divers éléments rhétoriques visant à étayer les arguments et à utiliser les données pour élaborer la position de l'État sur des questions diverses. Ces discours royaux agissent comme des guides essentiels pour les grandes politiques nationales et même pour l'orientation de la politique étrangère. Notre ambition est de décortiquer les principales stratégies rhétoriques employées dans les discours du Roi du Maroc afin de mettre en lumière sa ferme position sur la problématique de l'extrémisme et du terrorisme, ainsi que sa manière d'aborder et de conceptualiser ce phénomène à travers ses discours de haute importance.

## **1. ANCRAGE THÉORIQUE**

Les stratégies discursives constituent un moyen fondamental de représenter divers points de vue ainsi que des idéologies dans les rapports d'actualités. Selon Reisigl et Wodak (2009), une stratégie discursive est un plan intentionnel de pratiques discursives et de tactiques utilisées dans les discours pour atteindre un objectif particulier que ce soit au niveau social, politique, psychologique ou linguistique. Ils soulignent le fait que ces stratégies sont délibérées et sont souvent déployées pour atteindre les objectifs des utilisateurs. Pour van Dijk et Kintsch, les stratégies concernent les « diverses voies possibles dans un cours complet d'action afin d'atteindre un objectif souhaité » (1983 : 11). Les objectifs communicatifs incluent entre autres la représentation d'événements conflictuels, d'acteurs et de leurs actions/rôles de manière positive ou négative. Ainsi, dans le contexte de la couverture des situations de conflit, les stratégies discursives deviennent des outils linguistiques importants « manipulés » pour encadrer les adhésions au groupe et au hors-groupe.

Dans le domaine des études portant sur les discours du Roi Mohammed VI, ainsi que plus généralement sur le discours royal au Maroc, il existe une rareté de recherches, probablement en raison du développement relativement récent du champ d'analyse du discours dans le milieu académique marocain. Ce domaine s'est principalement concentré sur le discours littéraire au cours des deux dernières décennies, avec l'émergence progressive de laboratoires de recherche se penchant sur la structure linguistique du discours.

Le discours politique, notamment celui du roi, est devenu plus visible après le Printemps arabe et les bouleversements politiques et sociaux qui l'ont accompagné. On a notamment vu émerger des discours populistes ainsi qu'un retour du discours de haine et de racisme en Occident, mettant en lumière l'importance d'étudier ces discours dans un contexte contemporain.

Quelques rares études se sont intéressées au discours royal, telles que celle de Fatima Jamaï-Lahbabi, qui a analysé le discours du trône de Hassan II entre 1961 et 1982. Cette étude visait à examiner l'évolution sémantique des termes « peuple » et « pays » sur deux décennies, mettant en avant des implicites tels que l'indépendance du trône par rapport aux événements quotidiens, l'ancrage de l'autorité royale dans la religion, la modernité du Maroc, et la symbiose entre le Roi et le pays (1988).

D'autres chercheurs, comme El Achouri Mohammed Fouad (1998) et Bel Cadi Miloud (1986), ont également étudié le concept de démocratie et son évolution dans le discours royal et électoral.

Enfin, une étude de Derdaele publiée en 2011 s'est penchée sur le discours du 9 mars, marquant l'annonce de réformes constitutionnelles par le roi, soulignant le rôle de ce discours dans la résolution des tensions et le rétablissement de la stabilité nationale.

## **2. L'INTÉRÊT DE L'ANALYSE**

Le terrorisme demeure un concept mal défini en raison de la similitude entre les éléments constitutifs d'une infraction pénale et ceux d'une infraction terroriste, ce qui rend parfois difficile la distinction entre les deux. Cependant, il est possible de considérer le terrorisme comme tout acte criminel (Dubuisson, 2017) qui vise à perturber la sécurité des individus et menacent la stabilité de l'État.

La lutte contre le terrorisme ne se limite pas à une guerre contre un groupe spécifique, mais plutôt contre le concept même du terrorisme. À cet égard, le discours terroriste légitime le discours antiterroriste, qui est souvent ambigu et nécessite d'être clarifié, ainsi que les politiques qui l'accompagnent. Ce discours constitue un métadiscours public et institutionnel qui implique l'existence d'un discours précédent encourageant la violence et l'oppression envers ceux ayant des croyances différentes. Tandis que le premier discours (terroriste) appelle à la violence au nom de la religion, semant terreur et haine, le second discours, tout en étant ancré dans la religion, prône la tolérance, valorise les différences et cherche à rassurer la population.

Le discours antiterroriste représente un discours émotionnel et décisionnel visant à mobiliser et à politiser la population. Par conséquent, notre objectif est d'identifier les stratégies linguistiques et pragmatiques employées dans les discours royaux du souverain Mohammed VI. Ces stratégies incluent la dénonciation, la critique, la mobilisation, l'évocation d'émotions et même des menaces en réponse aux actions extrémistes et djihadistes. Nous cherchons

également à comprendre comment ces stratégies s'entremêlent dans ce métadiscours et comment ils s'établissent en tant qu'approche équilibrée et résolue.

Notre objectif consiste également à analyser les stratégies discursives adoptées par le Roi Mohammed VI dans ses discours du point de vue pragmatique, ainsi qu'à examiner les spécificités linguistiques et énonciatives de ses discours.

### **3. CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES**

Notre analyse se base essentiellement sur les discours du Roi Mohammed VI, disponibles en français sur les plateformes officielles du ministère de la Culture et de l'Intérieur. Ces discours, englobant des textes, des missives et des recommandations, totalisent plus de cent interventions. Cependant, en raison de l'ampleur de la documentation accessible, il est manifeste que nous ne pourrions aborder exhaustivement tous les discours. Nous nous concentrerons plutôt sur des extraits. Notre démarche se veut pragmatique, s'attellant à analyser minutieusement les stratégies discursives fondamentales qui sous-tendent ces allocutions royales, tout en identifiant les positions principales et en définissant leurs propositions. Étant donné que la stratégie discursive constitue une approche spécifique du comportement verbal adoptée dans le but précis d'atteindre certains objectifs de communication définis (Kossov, 2015), notre analyse se basera sur une classification générale des stratégies en fonction des objectifs visés dans la communication.

### **4. L'INTERPELLATION COMME MARQUE D'ENGAGEMENT**

L'interpellation selon Searle implique deux conditions essentielles : d'une part, le locuteur (L) exprime le désir que l'allocutaire (A) le remarque et cesse son activité en cours, sans que cette interruption soit forcément bénéfique à (A) (1972). D'autre part, (A) doit être dans un état où il n'a pas encore pris conscience de la présence de (L), être engagé dans une action, et (L) doit avoir l'autorité nécessaire pour interrompre (A).

L'intensité de l'interpellation est élevée, la plaçant davantage du côté des ordres que des supplications, en raison du rapport d'autorité souvent présent entre (L) et (A). Cet acte peut être vu comme une demande d'action de la part de (L) envers (A), parfois perçue comme agressive, intrusive ou menaçante pour (A). Bien qu'elle partage certaines similitudes avec la salutation en exprimant un désir de reconnaissance, l'interpellation se différencie par son caractère non réciproque et directif. Enfin, contrairement à une simple interruption, l'interpellation inclut le désir que (A) prenne conscience de la présence de (L), ce qui la distingue comme un acte intentionnel et adressé (Mellet, 2010).

Le pronom personnel « je » est fréquemment utilisé dans les discours du Souverain Mohamed VI. Ce « je » désigne à la fois l'énonciateur et implique

en même temps une prise de parole au nom de « je » : en disant « je », « je ne peux pas ne pas parler de moi ». En revanche, le pronom « nous », lorsqu'il ne se réfère pas à une pluralité, évoque souvent l'institution monarchique ou l'État :

J'ai suivi, avec émotion, la marche imposante de Casablanca, considérée comme la plus grande marche nationale pour la paix et la tolérance et pour le rejet de la violence et du fanatisme. Cette marche, sans précédent dans cette ville, réaffirmait qu'elle ne se laisserait pas intimider par les crimes d'une bande de voyous crapuleux. (Discours royal, 16 mai 2003)

Par moments, le Souverain Mohamed VI se distingue du groupe et se présente en tant qu'individu locuteur. Cependant, le pronom « je » ne suffit pas à lui seul pour construire un ethos : il est nécessaire de recourir à une gamme de procédés. Charaudeau identifie trois types de procédés énonciatifs : la manière élocutive, qui permet au locuteur de se mettre en scène, la manière allocutive, qui implique celui à qui l'on s'adresse dans l'acte de langage, et la manière délocutive, qui rend les propos de l'échange indépendants des participants à l'échange (2006).

En général, l'énonciation élocutive retient particulièrement notre attention, car d'une part, elle permet au locuteur de se mettre en scène, et d'autre part, en utilisant les modalités appropriées, le locuteur cherche à « exercer une certaine influence sur l'auditoire » (Amossy, 2000, p. 15).

Les verbes associés au pronom « je » marquent ainsi l'accomplissement d'un acte de langage qui coïncide avec le moment de l'énonciation. De plus, l'utilisation du « je » s'accompagne de verbes exprimant des sentiments, permettant ainsi au Souverain d'exprimer ses émotions dans son discours, établissant ainsi une relation, sinon affective, au moins de complicité avec son auditoire :

En tant que dépositaire de la charge de veiller à la sécurité et la stabilité du pays, je ne permettrai aucun laisser-aller ni aucune manipulation concernant la protection du Maroc et des Marocains. (Discours royal, 20 août 2015)

De plus, il est pertinent de déterminer si l'auditoire fait partie du groupe désigné par le « nous », ce qui renvoie à un « nous inclusif », ou s'il en est exclu, ce qui correspondrait au « nous exclusif ». En effet, Benveniste qualifie cette forme de « personne amplifiée », car il ne s'agit pas d'un pluriel au même titre que des objets multiples, mais plutôt d'une association entre plusieurs personnes parmi lesquelles le « je » prédomine (1962). L'instance énonciative à laquelle le pronom « je » renvoie est homogène et aisément identifiable, ce qui n'est pas du tout le cas pour le pronom « nous ».

Nous devons également rappeler que la lutte contre l'extrémisme doit être menée suivant une approche participative axée sur le

renforcement des valeurs d'ouverture et de tolérance auxquelles croient les Marocains ; une approche où les dimensions sociales et de développement et les composantes religieuse et éducative se complètent les unes les autres, outre le volet sécuritaire. (Discours royal, 20 août 2015)

Dans le même sens, nous avons observé que les verbes qui accompagnent le pronom « nous » sont le plus souvent des verbes factifs qui décrivent une action, des verbes statifs qui mettent en avant des propriétés, ainsi que d'autres verbes réflexifs ou déclaratifs qui fournissent des indications sur un état ou une action.

Le « nous » est souvent accompagné de verbes tels que « devoir », « pouvoir », « vouloir », « avoir » et « être ». Ces verbes confirmant la nécessité d'une action assurent également la possibilité de sa réalisation. Ces verbes constatifs sont généralement conjugués au présent de l'indicatif, soulignant une action immédiate ou proche, insistant ainsi sur l'urgence de son accomplissement. En revanche, les verbes « vivre », « admettre », « savoir », « éprouver », « connaître », « estimer » et « juger » expriment souvent une évidence partagée, basée sur des faits d'observation. Ils ouvrent la voie à l'univers du « nous » en décrivant un présent immédiat et réaliste, relatant des faits que nous ne pouvons qu'admettre et partager.

D'ailleurs, les valeurs associées aux pronoms « nous » et « je » que nous avons pu identifier sont multiples : le « je » personnel et le « nous » sont d'ordre national lorsque le souverain associe sa personne à l'ensemble du peuple. Cela crée un « nous » avec des récepteurs impliqués. Par contre, le « Nous » en majuscule évoque souvent « l'État ».

L'utilisation du pronom « nous » à des fins nationales constitue une stratégie discursive par laquelle le monarque s'adresse à l'ensemble du peuple marocain, créant ainsi une identité collective. Cet usage transforme les auditeurs en une communauté d'individus, puis en un individu collectif « Nous » (Ancelet, 2008, p. 139).

Nous savons que le terrorisme n'a ni religion ni patrie, le Maroc s'est joint aux efforts internationaux visant à lutter contre ce fléau mondial. (Discours royal, 20 août 2015)

Le pronom personnel, qu'il soit au singulier ou au pluriel, revêt des nuances distinctes en fonction du contexte et de l'intention sous-jacente du locuteur. Il peut tantôt incarner l'autorité décisionnelle du roi, tantôt symboliser une entité institutionnelle. De plus, la première personne du pluriel, son usage va au-delà de la simple représentation de l'institution royale et de ses activités, il implique également le peuple, visant ainsi à édifier une conscience collective, une identité partagée, ainsi qu'une position unifiée face au terrorisme et à toute menace pesant sur la stabilité nationale et la sécurité des citoyens.



## 5. LA DOUBLE AUTORITÉ DU DISCOURS

Le discours se trouve intimement lié à l'exercice de l'autorité. Le souverain, par nature, n'éprouve pas le besoin de confirmer son autorité car il en est l'incarnation même ; il jouit d'une image prédéfinie en tant que chef d'État détenteur de pouvoirs et de prérogatives définis par la constitution, ce qui lui confère une légitimité juridique qui rend son discours impératif. Cependant, lors de ses discours, le souverain est sollicité à construire une identité discursive (Charaudeau, 2014), en exprimant un engagement, une solidarité, voire une affection, tout en partageant un ensemble de valeurs communes afin d'exercer une influence sur son auditoire (Koren et Amossy, 2002, p. 238).

Il convient de souligner l'importance cruciale de l'intertextualité religieuse dans les discours royaux, d'autant plus que le souverain est reconnu comme « l'émir des croyants ». Son discours est ainsi marqué par des références religieuses, le présentant comme un leader dévot attaché à sa foi. De surcroît, ces références coraniques ont un impact notable sur le récepteur, surtout dans un contexte où la notion du terrorisme, dans ses discours, est étroitement liée au salafisme djihadiste.

Il est de notoriété publique que ces groupes se revendiquent comme des musulmans œuvrant à une purification basée sur leur propre interprétation de l'Islam, soutenue par des versets coraniques appelant au djihad et à la lutte contre ceux qu'ils jugent égarés ou opposés aux enseignements des prédécesseurs pieux. Il semble que la réponse la plus pertinente à ces groupes soit de puiser dans ce même texte sacré, afin de révéler qu'ils altèrent leurs décisions et justifient leurs actions en instrumentalisant la religion et en déformant et décontextualisant les références religieuses. En se référant à Dieu, le locuteur érige un ethos de crédibilité pour lui-même :

Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons. (Discours royal, 20 août 2018)

En utilisant des termes chargés de sémantique religieuse ou en citant des versets coraniques, le Roi Mohamed VI cherche à renforcer son statut et à établir un ethos de crédibilité et de vérité. Il sollicite la Divinité suprême, symbolisant une présence qui surveille chacun de ses actes :

Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants-droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. (Discours royal, 29 juillet 2017)

De plus, Dieu est le seul à connaître les sentiments des hommes et à être capable de juger de leur authenticité et de leur sincérité. À travers ces discours, émerge l'image d'un homme possédant un savoir et une expertise en matière de gouvernance.

Dans l'un de ses discours, le Souverain critique l'extrémisme, condamnant l'intolérance et la violence en se référant au Coran :



Nous ne faisons pas de distinction entre Ses Messagers et L'homme bon est celui qui croit en Dieu, au dernier jour, aux anges et aux prophètes. (Discours royal, 20 août 2018)

Globalement, la référence religieuse constitue un argument puissant qui contribue à forger l'ethos de sérieux, de vertu, de solidarité, d'humanité et de compétence.

## **6. CONTRE-ATTAQUE À MULTIPLE CIBLES**

La contre-attaque se traduit via un ensemble d'actes de parole qui s'intensifient pour dénoncer tout acte violent et terroriste, notamment la critique, l'accusation et la criminalisation.

La critique s'intensifie lorsque le Souverain condamne le terrorisme et les activistes, responsables de crises et d'innombrables crimes :

Mais en réalité, ils sont bien loin de l'Islam et de ses valeurs de tolérance. Nous comprenons les difficultés qu'ils endurent du fait de la déformation de l'image de l'Islam et des attentats terroristes qui ont coûté la vie à un grand nombre d'entre eux. (Discours royal, 20 août 2015)

L'accusation est parmi les stratégies les plus couramment utilisées dans le discours du Souverain. Ces stratégies se manifestent également dans d'autres discours, comme lorsque le Roi condamne le meurtre d'innocents et l'intolérance religieuse, rejetant ainsi tout extrémisme et actes terroristes. Il critique ceux qui exploitent la méconnaissance et la naïveté des jeunes pour propager des messages erronés et des promesses dévoyées :

Évidemment, nous condamnons vigoureusement le meurtre d'innocents, et sommes convaincus que l'assassinat d'un prêtre est un acte interdit selon la loi divine, et que son meurtre dans l'enceinte d'une église est une folie impardonnable. Car c'est un être humain et un homme de religion, même s'il n'est pas musulman. (Discours royal, 20 août 2018)

Le Souverain déclare ouvertement que la lutte contre le terrorisme se poursuit conformément aux conventions et à la coordination internationales :

Je dis : le terrorisme ne passera pas. Le Maroc restera fidèle à ses engagements internationaux et poursuivra, sous notre conduite, avec conviction, assurance et ténacité, la marche engagée pour concrétiser notre projet sociétal démocratique et moderniste. Il trouvera son Premier Serviteur en première ligne pour faire face à quiconque tentera de le faire reculer. Il le trouvera à l'avant-garde de sa marche vers le progrès pour remporter notre véritable bataille, celle que nous menons contre le sous-développement, l'ignorance, le repli et l'ostracisme. (Discours royal, 16 mai 2003)

Dans la première citation, le Souverain adopte une position ferme en condamnant le meurtre d'un prêtre et en soulignant que cet acte est interdit selon la loi divine, quelle que soit la religion du prêtre. Cette déclaration a pour objectif de dénoncer l'acte violent et de renforcer l'image du Roi en tant que défenseur des valeurs humaines et religieuses.

Parallèlement, dans le deuxième extrait, le Roi exprime une détermination sans équivoque dans la lutte contre le terrorisme. Il utilise des termes forts tels que « le terrorisme ne passera pas » pour montrer sa résolution à combattre cette menace. Il met également en avant son rôle de leader en première ligne pour défendre le progrès et lutter contre le sous-développement et l'obscurantisme. Cette déclaration vise à renforcer son image en tant que chef engagé et déterminé dans la lutte pour un Maroc démocratique et prospère.

La stratégie de criminalisation vise à discréditer la légalité et la légitimité des actes visés, les assimilant à des actes criminels inhumains. Selon le monarque marocain, les arguments de ces acteurs sont faibles et leur interprétation de la religion est erronée :

Cette attitude favorise la dissémination de l'idéologie extrémiste, excommuniquante et terroriste. Car les apologistes du terrorisme pensent que c'est la voie qui conduit à l'Islam authentique. Aussi, il appartient à ceux-là de mesurer la part de responsabilité qui leur revient dans les crimes et les drames humains qui sont provoqués au nom de l'Islam. (Discours royal, 20 août 2016)

Le Roi exprime son refus catégorique envers toute action visant à semer la discorde et à déstabiliser :

J'entends par là ceux qui tentent de fomenter le trouble et la zizanie à l'intérieur et à l'extérieur des mosquées et ceux qui s'enrôlent dans des bandes criminelles ou terroristes. (Discours royal, 20 août 2015)

Dans le premier extrait, le Roi exprime sa position contre l'extrémisme et le terrorisme, tout en critiquant les individus qui justifient ces actions en se basant sur une interprétation déviée de la religion. Cette déclaration vise à discréditer l'idéologie extrémiste et à responsabiliser ceux qui la promeuvent.

Tandis que dans le deuxième extrait, le Roi rejette explicitement les actions de ceux qui cherchent à perturber l'ordre et la stabilité, en ciblant spécifiquement les perturbations au sein et en dehors des mosquées, ainsi que l'engagement dans des activités criminelles ou terroristes. Cette déclaration vise à condamner ces actes et à les criminaliser aux yeux du public.

En somme, les discours royaux reflètent plusieurs enjeux majeurs. Premièrement, l'enjeu de légitimation permet au Roi de se représenter comme le symbole d'un islam modéré et tolérant, renforçant ainsi sa légitimité. Deuxièmement, l'enjeu de crédibilité contribue à construire une image de vérité et de confiance en associant le Roi à des valeurs telles que la franchise

et la vertu. Troisièmement, l'enjeu de captation vise à établir une connexion émotionnelle avec le public. Quatrièmement, l'enjeu de mobilisation consiste à susciter une prise de conscience collective face aux dangers et à mobiliser pour y faire face. Enfin, l'enjeu de tranquillisation rassure les citoyens et promeut la paix et la stabilité.

## **CONCLUSION**

Il est indéniable que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme constitue une préoccupation primordiale inscrite au cœur de l'agenda politique du Maroc. Les événements tragiques ayant secoué le monde au cours des deux dernières décennies, débutant par les événements du 11 septembre 2001, ainsi que les attaques terroristes subies par la ville de Casablanca au début du mois de mai, conjugués à l'essor des mouvements jihadistes et à l'instabilité sécuritaire dans plusieurs pays arabes durant le Printemps arabe, de même que la prolifération des groupes terroristes dans la région du Sahel africain, ont incité le pays à une grande vigilance vis-à-vis de toute action terroriste ou agression susceptible de porter atteinte à la sécurité sociétale. Un témoignage éloquent de cette vigilance réside dans l'engagement exprimé par Sa Majesté le Roi à travers ses discours officiels, mettant l'accent sur l'implication du peuple et du gouvernement marocains dans la lutte contre l'extrémisme et le racisme, appelant à la réorganisation des domaines religieux, à la promotion de la coexistence et de l'ouverture, ainsi qu'à l'initiation d'ateliers de réformes sociales globales. En revisitant ces discours, il apparaît que Sa Majesté s'appuie sur une série de stratégies de communication visant divers objectifs discursifs, garantissant une cohérence absolue où aucune ambiguïté ni interprétation ne subsiste quant à la position officielle adoptée.

## RÉFÉRENCES

- Amossy, R. (2000). « L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction. Comment peut-on agir sur un public en orientant ses façons de voir, de penser ? », *Communication*, vol. 22/1.
- Ancelet, B. J. (2008). « Valoriser la variabilité pour préserver une identité linguistique ». *Francophonies d'Amérique*, (26).
- Baghzouz, A. (2010). « Le Maghreb, le Sahara occidental et les nouveaux défis de sécurité ». *L'Année du Maghreb*. DOI : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.397>
- Bel Cadi, M. (1986). *Le mot démocratie dans le discours électoral de 1977 au Maroc : analyse des réseaux sémantiques*. Paris 3, 1986. <http://www.theses.fr/1986PA030111>.
- Belal, Y. (2011). « Monarchie, mouvements islamiques et espace public ». *Le cheikh et le calife*. Paris : ENS Éditions.
- Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard.
- Charaudeau, P. (2005). *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert.
- Charaudeau, P. (2006). « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives ». *Revue Semen*, 22, Énonciation et responsabilité dans les médias, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon. <https://www.patrick-charaudeau.com/Discours-journalistique-et,165.html>
- Charaudeau, P. (2014). « L'art de mentir en politique ». *Revue sciences humaines*. 256, rubrique « Focus ». <https://www.patrick-charaudeau.com/L-art-de-mentir-en-politique.html>
- Convention de l'Organisation de la Conférence islamique pour combattre le terrorisme international, article I, 2014.
- Derdaele, E. (2011). « Le discours d'un roi, Mohammed VI face à la contestation marocaine ». *In : Civitas Europa*, 26, 137-149.
- Dubuisson, F. (2017). « La définition du "terrorisme" : débats, enjeux et fonctions dans le discours juridique ». *Confluences Méditerranée*, 102, 29-45. <https://doi.org/10.3917/come.102.0029>
- Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*. Paris : Hermann, coll. « Savoir ».
- El Achouri, M. F. (1998). *La notion de démocratie au Maroc : essai d'analyse des discours du Trône, 1962-1995*. Thèse de doctorat de linguistique. Toulouse 1. <http://www.theses.fr/1998TOU10044>.
- Fragnon, J. (2009). *Le discours antiterroriste : la gestion politique du 11 septembre en France*. *Science politique*. Université Lumière – Lyon II.

- Jamaï-Lahbabi, F. (1988). *Le discours du trône de Hassan II (1961-1982). Analyse sémantique et lexicométrique*. Thèse de doctorat de linguistique, Université de Paris III – Sorbonne nouvelle, 1988
- Koren, R. et Amossy, R. (2002). « L'argumentation dans le discours ». *Mots. Les langages du politique*, 68, 141-143.
- Kossov, V. (2015). « Le rôle des soviétismes dans les stratégies du discours politique russe contemporain ». *ILCEA*. <http://journals.openedition.org/ilcea/3045>.
- Madani, M. (2006). *Le paysage politique marocain*. Rabat : Dar Al Qalam.
- Mellet, C. « L'Interpellation : genre de discours et statut illocutoire ». *Corela*. DOI : <https://doi.org/10.4000/corela.1719>
- Sambe, B. (2012). « Le Maroc au sud du Sahara : une stratégie d'influence à l'épreuve des mutations géopolitiques ». In M. Mokhefi & A. Antil (éds.), *Le Maghreb et son sud : vers des liens renouvelés*. CNRS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.22890>
- Searle J. R. (1972). *Les actes de langage*. Paris : Hermann.
- Van Dijk, T. A. & Kintsch, W. (1983). *Strategies of discourse comprehension*. New York: Academic Press.
- Wodak, R. & Reisigl, M. (2015). "Discourse and racism". *The handbook of discourse analysis*, 576-596.